

# PASTILLES DE JAVEL

## DICHLO SUZA

### Pastilles désinfectantes à base de chlore

Normes EN 1040 - EN 1275 - EN 1276 - EN 1650

#### Propriétés

- ❑ Désinfecte – Désodorise – Détache – Blanchit.
- ❑ Action bactéricide, stérilisante, anti-mycosique et algicide, répondant aux Normes Européennes.
- ❑ Solubilité totale et rapide des comprimés.
- ❑ Diminution des risques de manipulation des produits liquides javellisés. Amélioration des conditions de travail et d'hygiène.
- ❑ Economique grâce au pré-dosage qui évite le gaspillage.
- ❑ Facile d'utilisation.
- ❑ Comprimés très stables acceptant un stockage de 2 ans, contrairement à la javel qui ne se conserve que 3 mois.
- ❑ Odeur chlorée, montrant que le local a bien été désinfecté.
- ❑ Sans résidus insolubles.

#### Mode d'emploi

- ❑ 1 pastille dans 20 L d'eau pour une désinfection répondant à la norme EN 1276.
- ❑ Frotter avec une serpillière ou une brosse ou pulvériser.
- ❑ Laisser en contact au moins 5 mn.
- ❑ WC : 1 pastille en fin de soirée.
- ❑ Désinfection du linge (à la main et à la machine), matériel de nettoyage, poubelles, gaines à ordures : 2 pastilles dans 10 L d'eau.
- ❑ Pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires, rincer abondamment à l'eau claire.

#### Précautions d'emploi

- ❑ A stocker au sec dans l'emballage d'origine bien fermé, hors de portée des enfants.
- ❑ Ne pas mélanger avec un produit acide.

#### Caractéristiques techniques

- ❑ Pastille à base de dichloroisocyanurate de sodium, agents effervescents, agents de blanchiment chlorés.
- ❑ Classement : H302 - H319 - H335 - H410.
- ❑ 1 pastille = 1,5 g de chlore actif.
- ❑ Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage de récipients pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires (J.O. du 30-11-1975).
- ❑ Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.produits-de-france.fr](http://www.produits-de-france.fr) ou sur simple demande.

Norme EN 1040 (Bactéricide) (1 pastille dans 48 L d'eau)  
 Norme EN 1275 (Fongicide) (1 pastille / 24 L d'eau)  
 Norme EN 1276 (Bactéricide) (1 pastille / 20 L d'eau)  
 Norme EN 1650 (Fongicide) (1 pastille dans 4 L d'eau)

